



BTSA Productions Aquacoles

Séminaire d'accompagnement du
RF BTSA Aquaculture

16-17 septembre 2013



16 & 17 septembre 2013

IEA : Ph. Micheneau

1

1



Une nouvelle rénovation du BTSA Aquaculture

Rénovation 2007 (Arrêté du 9 juillet 2007) :

Premier diplôme rénové avec le BTSA SER

Structure «classique »

référentiel professionnel

référentiel de formation

référentiel d'évaluation

A partir de 2008, poursuite des rénovations des diplômes de BTSA selon une autre approche :

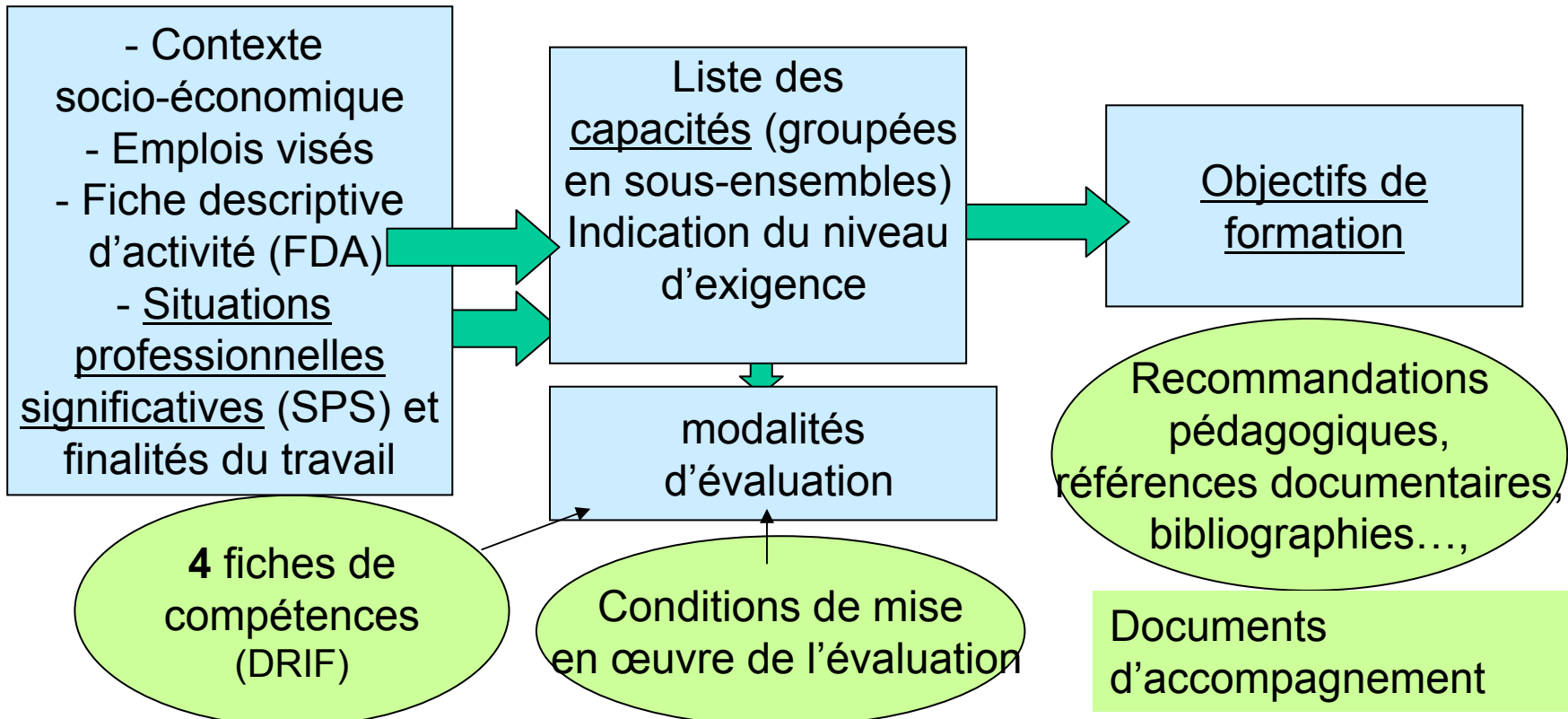
- Mise en place du référentiel de certification
- Une écriture synthétique des modules de formation par objectifs
 - ▶ Mise en place des documents d'accompagnement

Les 3 parties du référentiel de diplôme sont construites et articulées en cohérence

Référentiel professionnel

Référentiel de certification

Référentiel de formation



Le référentiel professionnel

(Arrêté, annexe I, pp.3-13)

Une part non négligeable (et croissante ?) des titulaires du BTSA Aquaculture choisit la **poursuite d'études**

Le cœur de métier s'exprime selon trois principaux types d'emplois et de comportements professionnels :

- **éleveur** sous statut de salarié ou installé en nom propre ou associé en société
- **conseiller en élevage** ayant à rechercher des références ou à en produire, à les analyser et à les mettre à disposition
- **agent de développement** ayant à appréhender une filière de production, un territoire ou un marché pour accompagner des projets individuels ou collectifs (**rôle d'animation de l'ensemble des systèmes**)
- • •



Le référentiel professionnel

(Arrêté, annexe I, pp.3-13)

Les Fiches Descriptives d'Activités (FDA)

remplacent la description des postures et situations génériques de référence (arrêté de 2007 pp.10-13)

- 1- Conduite d'un système de production
- 2- Conduite du système technico-économique de l'entreprise
- 3- Conseil en gestion de productions aquacoles
- 4- Encadrement, organisation et communication dans et hors de l'entreprise

Le référentiel professionnel

(Arrêté, annexe I, pp.3-13)

Les « SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES » (14 SPS, pp.19-21) sont liées aux **champs de compétences (4)** concernés par les emplois occupés par les titulaires du BTSA aquaculture.

- **Conduite des processus de productions dans différents milieux**
- **Analyse et conduite de système de productions aquacoles**
- **Encadrement du personnel et gestion des moyens affectés**
- **Conseil et communication**



Le référentiel professionnel

Les SPS sont présentées par **champ de compétences**

- **Conduite des processus de productions dans différents milieux**

SPS1 : Observation et surveillance des espèces élevées dans les écosystèmes supports

SPS2 : Conduite des processus de production

SPS3 : Gestion de la qualité de l'eau et des milieux

SPS4 : Utilisation et entretien des matériels, équipements et structures d'élevage en situations normale et exceptionnelle

- **Analyse et conduite de système de productions aquacoles**

SPS5 : Choix raisonné d'un investissement en matériel, équipement et installation

SPS6 : Proposition de systèmes de production et de techniques adaptées

SPS7 : Suivi de la gestion technique et technico-économique des systèmes de production de l'écloserie à la commercialisation

SPS8 : Analyse des perspectives nouvelles de mise en marché pour valoriser les potentiels de l'outil de production ou l'adapter

SPS9 : Evaluation de l'impact de la production aquacole sur les milieux et l'environnement

- **Encadrement du personnel et gestion des moyens affectés**

SPS10 : Organisation et répartition du travail en sécurité

SPS11 : Gestion technique et technico-économique des approvisionnements, des bâtiments, des matériels, des équipements

- **Conseil et communication**

SPS12 : Mise en œuvre et coordination d'un projet de développement aquacole dans une entreprise ou sur un territoire

SPS13 : Promotion de l'activité et de la filière

SPS14 : Conduite de réunion



Le référentiel de certification

(Arrêté, annexe II, pp.14-19)

C5. Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques

Déclinée en 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4

C6. Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable

Déclinée en 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6 et 6.7

C7. Conduire un processus d'élevage dans le respect des contraintes réglementaires, du bien-être animal et de l'environnement

Déclinée en 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et 7.4

C8. Mettre en œuvre les équipements aquacoles dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité, de protection d'environnement et du bien-être animal

Déclinée en 8.1, 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5

C9. Participer au pilotage de l'entreprise aquacole

Déclinée en 9.1, 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle

Déclinée en 10.1, 10.2, 10.3, 10.4 et 10.5



Le référentiel de certification

C6. Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable

- 6.1 Choisir en lien avec le territoire les produits aquacoles à élever ou à cultiver
- 6.2. Assurer la croissance et le développement des espèces élevées et cultivées dans le respect du bien-être animal
- 6.3. Assurer le maintien de l'état sanitaire des espèces élevées et cultivées
- 6.4. Adapter l'activité aux évolutions du marché et aux attentes sociétales
- 6.5. Assurer la veille juridique et réglementaire
- 6.6. Identifier les possibilités d'action dans la filière
- 6.7. Identifier les perspectives nouvelles en aquaculture dans le cadre du développement durable

Le référentiel de certification

(Arrêté, annexe II, p.16)

Modalités d'évaluation

Cadre général : 7 épreuves

- Deux épreuves terminales nationales, 18 coefficients (50%)

E1 : expression française et culture socioéconomique, coefficient 6

E7 : épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel, coefficient 12

- Cinq épreuves en CCF (E2, E3, E4, E5, E6), 18 coefficients (50%)

- « Hors épreuves » : EPS (CCF, points > 10x3), MIL (CCF, points > 10x3)

Délivrance du diplôme

- Moyenne $\geq 10/20$ sur le total des points (y compris EPS et MIL)

- Moyenne $\geq 09/20$ aux épreuves terminales nationales

Epreuves communes à toutes les options : E1, E2, E3, E4

Epreuves spécifiques à l'option : E5, E6, E7

Le référentiel de certification

(Arrêté, annexe II, p.18-19 et N.S.)

Capacités	Epreuve	En CCF	Hors CCF	Supports
<p>C5. Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques</p> <p>C6. Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable</p>	<p>E5</p> <p>Coefficient 4</p>	<p>4 CCF</p> <p>(écrit, oral et pratique)</p>	<p>Epreuve orale qui s'appuie sur documents fournis avec le sujet (45 mn)</p>	<p>M51</p> <p>M52</p> <p>M57</p>
<p>C7. Conduire un processus d'élevage dans le respect des contraintes réglementaires, du bien-être animal et de l'environnement</p> <p>C8. Mettre en œuvre les équipements aquacoles dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité, de protection d'environnement et du bien-être animal</p> <p>C9. Participer au pilotage de l'entreprise aquacole</p>	<p>E6</p> <p>Coefficient 5</p>	<p>5 CCF</p> <p>(écrit, oral)</p>	<p>Epreuve écrite</p> <p>(4 h)</p>	<p>M53</p> <p>M54</p> <p>M55</p> <p>M56</p>
<p>C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle</p>	<p>E7</p> <p>coefficient 12 (6+6)</p>	<p>« Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel »</p> <p>Partie 1 : oral de 30 mn Support : visite d'une entreprise aquacole</p> <p>Partie 2 : soutenance d'un dossier (rapport de stage + 3 fiches relatives à des situations professionnelles vécues SPV), 45 mn</p>		<p>M61</p> <p>Modules de formation professionnels et activités pluridisciplinaires</p>



Architecture de la formation

(Arrêté, annexe III, p.20-21)

Rappel

M11

M41 et M42 (116 h) dans le domaine professionnel

1740 heures sur 58 semaines

174 heures de pluridisciplinarité

812 heures pour les modules M51 à M57 spécifiques de l'option :

- 464 h en classe entière
 - 348 h en groupe à effectif réduit (174 h en seuil à 16, 174 h en seuil à 24)
-
- Temps de stage inchangé : 12 à 16 semaines dont 10 sur la scolarité
 - 87 heures de MIL

GRILLE HORAIRE : voir Arrêté p.23

Domaine	Intitulé du module	Horaire	Pluridisciplinari- té
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M51 – Les écosystèmes aquatiques	116 h	9 heures
	M52 – Les espèces élevées en aquaculture	101,5 h	9 heures
	M53 – Production aquacole basée sur une alimentation exogène	174 h	60 heures
	M54 - Production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	130,50 h	
	M55 – Equipements aquacoles	116 h	24 heures
	M56 – Fonctionnement de l'entreprise aquacole	87 h	36 heures
	M57 – Filière, marché et territoire	87 h	12 heures
		812 h	150 heures
Mises en situations professionnelles	M61- Stage(s)	12 à 16 sem.	

Ce qui est modifié

Domaine	Intitulé du module	Horaire 2013/2007	Pluridisciplinarité 2013/2007
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M51 – Les écosystèmes aquatiques	116 110,5	9 heures / 9
	M52 – Les espèces élevées en aquaculture	101,5 95	9 heures / 9
	M53 – Production aquacole basée sur une alimentation exogène	174 179	60 heures / 67
	M54 - Production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	130,50 149,5	
	M55 – Equipements aquacoles	116 100	24 heures / 17
	M56 – Fonctionnement de l'entreprise aquacole	87 90	36 heures / 36
	M57 – Filière, marché et territoire	87 88	12 heures / 12
		812 h	150 heures
Mises en situations professionnelles	M61- Stage(s)	12 à 16 sem.	

Ce qui est modifié

- M51 Les écosystèmes aquatiques - adaptation du "pas horaire"
- M52 Les espèces élevées en aquaculture - idem
- M53 Production aquacole basée sur une alimentation exogène. Le diagnostic du processus de production obj.42 (10 h) est renvoyé en M56
- M54 Production aquacole basée sur une alimentation exogène. Le diagnostic du processus de production obj.42 (15 h) est renvoyé en M56
- M55 Equipements aquacoles (une tranche horaire supplémentaire) Objectif 2, 5 et 6 ??
- M56 Fonctionnement de l'entreprise aquacole. Suppression des 5 h de STA
- M57 Filière, marché et territoire. Suppression des 5 h de STA
- Nouveau thème de pluri sur le module M55 (12 h) STE/STA "Gestion de crise : maintenance palliative des équipements aquacoles en situation exceptionnelle"



Evolution des épreuves

2007	Epreuve D	2 CFF (coeff. 2)	M21 et M57
	Epreuve E	3 CFF (coeff. 4)	M51 et M52
	Epreuve F	4 ou 5 CCF (coeff. 5)	M53, M54, M55, M56
2013	Epreuve 5	4 CCF (coeff. 4)	M51, M52, M57
	Epreuve 6	5 CCF (coeff. 5)	M53, M54, M55, M56